

Informations concernant www.gleichstellungsgesetz.ch; réunion COC 2012

Prise en charge de la gestion de la base de données www.gleichstellungsgesetz.ch par le Centre suisse de compétence pour les droits humains, domaine thématique - politique genre, à l'Université de Berne/appeal, cas à signaler

La gestion de la base de données a été prise en charge en 2012 par le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH, www.skmr.ch). Le CSDH est une association de plusieurs universités et a son siège à Berne. Le Centre de compétence fait à la fois office de moteur et de facilitateur pour la mise en oeuvre par la Suisse de ses obligations internationales en matière de droits humains et ceci à tous les niveaux de l'État. Les compétences qu'il regroupe sont concentrées autour de six domaines thématiques: migration, police et justice, politique genre, politique de l'enfance et de la jeunesse, questions institutionnelles, ainsi qu'économie et droits humains. Le domaine thématique - politique genre, est affilié au Centre interdisciplinaire en études genre de l'Université de Berne (Interdisziplinären Zentrum für Geschlechterforschung an der Universität Bern) et est dirigé par deux juristes. Depuis 2012, le domaine thématique - politique genre, gère la base de données www.gleichstellungsgesetz.ch.

La base de données est issue d'un projet commun des bureaux alémaniques de l'égalité entre femmes et hommes et du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et rassemble depuis 2001 les cas de procédures relatives à l'égalité dans la vie professionnelle. La base de données contient actuellement plus de **540** décisions basées sur la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (Loi sur l'égalité) et/ou sur le principe de l'égalité salariale inscrit dans la Constitution. Pour l'année 2011, moins de cas ont été enregistrés pour le moment et seules les décisions des offices de conciliation des cantons de Bâle-Ville, Saint-Gall et Zurich ont été transmises. La Newsletter du CSDH du mois d'octobre revient sur le nombre de cas enregistrés et s'intéresse à un cas particulièrement pertinent de 2011. L'inscription à la newsletter est possible par le biais de ce site : <http://www.skmr.ch/de/aktuell/newsletter/index.html>

La bonne gestion de la base de données dépend de l'aide des membres des autorités judiciaires et des offices de conciliation qui, en faisant part des jugements de tribunaux et des décisions des offices de conciliation, permettent à la base de données d'être mise à jour. La personne de contact pour la base de données est Madame Anja Roth (anja.roth@izfg.unibe.ch).

Nous vous remercions très sincèrement pour votre collaboration.

A. Roth